

LUYNES

Toutes les oreilles ne seront pas à l'abri derrière le mur antibruit

Le lotissement Plein-Soleil a vu le jour il y a quarante ans au sud de Luynes, coincé contre l'autoroute. Et depuis quarante ans, quand le vent souffle de l'A51, les riverains de Plein-Soleil fuient leurs jardins et ferment les fenêtres. "Lorsque ça souffle, le bruit des voitures est tellement fort qu'il y a trois ans, on a failli vendre. Ces jours-là, c'est l'enfer et même l'été, on ne mange plus sur la terrasse", confie Carole Guedj. Son mari et elle vivent à Plein-Soleil depuis dix ans. Et, à l'époque, ils ont eu le tort de visiter par deux fois leur future villa par un jour sans vent. Finalement, les Guedj sont restés à Plein-Soleil, "parce que, quand le vent se calme, on entend moins l'autoroute et on se dit que c'est quand même très agréable ici". Cette nuisance so-



Chantal Le Tallec est à l'origine d'une pétition réclamant l'extension d'un mur de protection des nuisances sonores de l'A51. / PHOTO L. AUFFRET

"Lorsque le vent souffle, le bruit des voitures, c'est l'enfer !"

nore, le conseil syndical des copropriétaires du lotissement a dénoncé depuis des lustres, réclamant à cor et à cri un mur antibruit entre les maisons et l'autoroute. "On l'attend depuis trente-cinq ans, ce sacré mur!", peste une autre habitante qui tient à rester anonyme.

C'est que l'ambiance s'est quelque peu tendue dernièrement à Plein-Soleil. Qui pourtant devrait se réjouir puisque

c'est officiel depuis novembre 2011 : le mur antibruit de Plein-Soleil va être édifié. Pour 164 000 € HT, financés par l'État (40%), la Région (30%), la Ville d'Aix et la CPA (15% chacune), 400 m de protection, sur 1,5 m de haut doivent bientôt voir le jour. Le début des travaux était annoncé pour la fin de l'année dernière. Pour l'heure rien n'a commencé. Problème, depuis cette annonce, une pétition si-

gnée par trente et un habitants du quartier, dont une vingtaine issue du lotissement lui-même, demande à la Ville de revoir sa copie. Pas assez long et pas assez haut, le mur antibruit, estime les signataires. C'est Chantal Le Tallec qui est à l'origine de la contestation. Elle n'habite pas Plein-Soleil, mais dans une villa contiguë, juste derrière l'Epim, l'école internationale bilingue. Son terrain touche le lotisse-

ment mais ne sera pas protégé par le mur tel qu'il est annoncé. "Je suis tout à fait d'accord pour que lotissement ait son mur, ils se sont battus assez longtemps pour ça, confie Mme Le Tallec. Mais nous aussi, nous avons des habitations dans le quartier et nous aussi, nous subissons les nuisances de l'autoroute." Soit pour les villas alentour, mais quelle mouche a donc piqué les copropriétaires du lotissement qui ont signé la pétition alors qu'un mur antibruit leur était déjà promis ?

C'est que Chantal Le Tallec se serait plutôt du genre méticuleuse et qu'elle est allée fouiller dans les études sonores qui ont précédé le projet. Menées par un cabinet indépendant, elles affirment que même avec le fameux mur de 1,50 m, quelques maisons resteraient au-dessus du seuil légal d'exposition aux décibels ; de nombreuses autres continueraient de flirter avec le maximum autorisé.

Fort de ces chiffres, Chantal Le Tallec est donc allée faire la tournée des potes de Plein-Soleil avec le succès que l'on sait. Au grand dam du représentant du syndicat des copropriétaires (1) qui craindrait que la fronde

de certaines de ses ouailles fasse capoter tout le projet de mur... Que réclament donc désormais les signataires de la pétition ? Un mur plus haut (3 m) et plus long, pour couvrir la zone allant du rond-point des Trois-Pigeons au lotissement Plein-Soleil, soit le double de la longueur actuellement envisagée. Évidemment, le coût n'est pas le même. Et c'est ce que va réexpliquer Danièle Brunet, adjointe en charge du quartier, lors d'une réunion publique sur le mur, demain, mardi 13 mars, à 17 h en mairie annexe de Luynes. "Le projet tel qu'il existe a fait l'objet d'une présentation aux habitants de Plein-Soleil, qui l'ont accepté. Il est acté et financé et quoi qu'il arrive, la pétition lancée par Mme Le Tallec ne le remet pas en cause", assure l'élué.

Quant à l'éventuelle extension de l'ouvrage, "rien ne pourra se faire sans une nouvelle étude de type 'points noirs bruit' menée sur les quelques villas autour du lotissement".

Guénaël LEMOUËE
glmouee@laprovence-presse.fr

(1) Malgré plusieurs tentatives, nous n'avons pas pu joindre le président du conseil syndical.

BOUC-BEL-AIR

Trois soirées d'humour avec le festival du rire



Immo jouera "ça va bien" vendredi prochain à 20h30. / PHOTO DR

Attendu par beaucoup en raison même de son thème, le 4^e festival du rire aura lieu du 16 au 18 mars, aux Terres Blanches. Comme toujours, trois soirées pour trois spectacles choisis par le service culturel dans la seule intention de faire travailler les zygomatics et de détendre. Vendredi 16, à 20h30, "ça va bien", mis en scène par André Bezaires, avec Immo, touche à tout de génie, jongleur, acrobate, musicien, magicien, qui mêle, avec habileté jeux de scène, performance d'équilibre, espièglerie musicale et histoires déjantées. Au début, on croit à un simple numéro de cirque et ensuite les spectateurs sont bluffés par ce spectacle qui a tourné un peu partout en Europe.

Samedi 17, à 20h30, et c'est là un rituel, une pièce à l'accent marseillais. Avec "Oh, bonne mère, mon frère est parisien" mise en scène par Camille Agobian, Jean Jacques, qui a déjà remporté un vif succès en 2011, promet, avec cette nouvelle pièce, de nombreux fous rires. Un Marseillais qui apprend à la mort de sa mère l'existence d'un frère vivant à Paris, cela ne peut qu'être hilarant !

Enfin, dimanche 18, à 17h30, Didier Ferrari fera "Le Grand Saut", mis en scène par Catherine Schaub. Un spectacle drôle, poétique et touchant, tendre et décalé où Didier Ferrari invite le public à partager son univers atypique truffé de personnages attachants. Avec la grand-mère corse, le colocataire souffrant de tocs, ou la main qui parle, le comédien parle de lui, bien sûr, mais la tendresse, l'humour et l'émotion qu'il porte en lui parlent aussi de tous.

Prix des places : Plein tarif 12 € (réduit 8 €). Gratuit pour les moins de 12 ans. Pour les 3 spectacles : 24 €. Réservations : service culturel au 04 42 06 68 78.

PUYLOUBIER • Croix-Rouge. Une permanence aura lieu samedi 17 mars de 10h à 12h dans son local situé près de la supérette. ● **Stage.** Un stage de qi gong du tigre aura lieu le dimanche 18 mars de 9h à 17 h au dojo. Ces stages sont ouverts à tous : débutants, confirmés et aux personnes désireuses de découvrir le qi gong. Un repas est à prévoir (un plat salé ou sucré qui sera pris en commun). Montant du stage : 30 €. Réservation obligatoire au 06 03 78 14 73.

VENTABREN • Livre. "Ventabren Aventure et tradition" propose mardi 20 mars à 18h45 au domaine de la Vicente 119 un apéritif "after work" (après le travail). Chantal Guyot de Lombador présentera son livre sur Marie et Joachim Gasquet. → Réservations : 06 63 65 22 36.

Bienvenue !

Nouvelle maison de retraite



Saint-Marc-Jaumegarde

Le domaine de Collongue

300 chemin de Collongue
13100 Saint-Marc-Jaumegarde
04 42 16 76 50

Point Infos-Conseils 7j/7
0825 021 022*
www.medicafrance.fr
*0,15 €/min

- Accueil de personnes valides ou dépendantes
- Séjour permanent, temporaire
- Animations quotidiennes
- Restauration élaborée par notre chef



Le maire adjoint de Luynes fera le point mardi sur le projet de mur antibruit à Plein-Soleil lors d'une réunion publique. / PHOTO G.L.

Exposition au bruit : ce que dit la loi

En novembre 1999, l'État a présenté un programme national de rattrapage des "points noirs du bruit". Dans chaque département, le préfet a été chargé de proposer au préfet de région les opérations prioritaires. Sont concernés les bâtiments d'habitation, de soins, de santé, d'enseignement ou d'action sociale qui souffrent d'une exposition spécifique au bruit (supérieure à 68 dB en période diurne) et qui ont été autorisés avant 1979 ou avant l'infrastructure source du bruit pour les bâtiments d'habi-

tation. Des financements d'État de 50 millions d'euros par an sont prévus qui peuvent s'ajouter aux financements des sociétés d'autoroutes et des collectivités locales pour construire des protections contre le bruit. Par ailleurs, les préfets de département peuvent accorder des subventions pour l'insonorisation des bâtiments, qui complètent les aides servies par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) ou par les collectivités locales. → <http://cartes-bruit.agglo-paysdax.fr>